Situations où le lieu du poste dans PeopleSoft et le lieu de travail de l'employé confirmé par le client diffèrent

*Nominations et mutations pour une durée déterminée et indéterminée*

# Contexte

# Dans PeopleSoft, pour des raisons de système et d'impôt sur le revenu, l'emplacement du poste et le lieu de travail du titulaire substantif doivent correspondre autant que possible. Il existe cependant des situations dans lesquelles cela ne peut pas s'appliquer ou qui impliquent des actions spécifiques par l'unité d'entrée des données.

# \*Veuillez noter que la province du lieu de travail de l'employé détermine les impôts qui lui seront retenus à la source.

# \*Veuillez noter que les changements de lieu de poste EX doivent être soumises à la Classification par le client avant de produire la lettre d’offre.

# Utilisation de cet outil

# Cet outil est utilisé lorsque le lieu de travail dans la demande CSRH est différent du lieu du poste dans PeopleSoft (tel que confirmé par le gestionnaire) pour appuyer les Opérations des RH (Palier 2 et Palier 3) pour répondre aux notes RH. L'unité d'entrée des données se référera également à ce tableau pour identifier les actions de saisie appropriées en lien avec le lieu du poste ainsi que le lieu de travail du titulaire.

# Situations

|  |
| --- |
| * [**Poste est vacant dans PeopleSoft**](#_bookmark0) |
| * [**Titulaire temporaire (excluant l'emploi déterminé) au-delà de la date effective**](#_bookmark1) |
| * [**Nom. déterminée - Titulaire est absent**](#_bookmark2) |
| * [**Nom. déterminée - surcharge de travail provisoire**](#_bookmark3) |
| * [**Titulaire a quitté ou quittera le poste sous peu**](#_bookmark4) |
| * [**Nom. Indéter: titulaire en CNP prolongé, action entraine un droit de priorité**](#_bookmark5) |
| * [**Jumelage - en attendant la création d'un nouveau poste**](#_bookmark6) |
| * [**Hotelling et télétravail**](#_bookmark7) |

**Poste est vacant dans PeopleSoft**

|  |
| --- |
| **Description longue** |
| Nomination déterminée ou indéterminée dans un poste qui selon PeopleSoft n'a présentement aucun titulaire substantif ni temporaire. |
| **Actions des Opérations RH** |
| Lettre d'offre : Lieu de travail = le nouveau lieu du poste |
| **Entrée des données** |
| Modifier le lieu du poste dans PeopleSoft en date de la date effective de la nomination. Utiliser le nouveau lieu de poste pour le lieu de travail du nouveau titulaire lors de l'entrée dans données emploi. |
| **Action d'Entrée des données subséquente** |
| S. O. |

**Titulaire temporaire (excluant l'emploi déterminé) au-delà de la date effective**

|  |
| --- |
| **Description longue** |
| Le poste est présentement comblé de façon temporaire (excluant l'emploi déterminé). Il n'y a pas de titulaire substantif. Par exemple:   * intérimaire / affectation / détachement vers EDSC / Échange Canada vers EDSC; * Emploi occasionnel / Travailleur à temps partiel;   et ce besoin temporaire continuera au-delà de la date effective de la présente nomination pour une période déterminée ou indéterminée. |
| **Actions des Opérations RH** |
| Lettre d'offre : Lieu de travail = le nouveau lieu du poste |
| **Entrée des données** |
| Modifier le lieu du poste dans PeopleSoft en date de la date effective de la nomination. Utiliser le nouveau lieu de poste pour le lieu de travail du nouveau titulaire lors de l'entrée dans données emploi. |
| **Action d'Entrée des données subséquente** |
| L'unité d'entrée des données confirmera auprès du gestionnaire si le lieu de travail des autres titulaires occupant temporairement le poste (acteurs, affectations, employés occasionnels, travailleurs à temps partiel, etc.) change de lieu pour correspondre au nouvel emplacement du poste. Si oui, ils mettront à jour les informations dans données emploi. Si non, ils vont supprimer la ligne automatique de Gestion par poste, au besoin. |

**Nom. déterminée - Titulaire est absent**

|  |
| --- |
| **Description longue** |
| Nomination pour une durée déterminée dans un poste déjà comblé par un titulaire substantif pour une période déterminée ou indéterminée, là où ce titulaire est :   * en congé non payé (voir ici-bas pour nomination indéterminée); * en formation linguistique; * en affectation / détachement / Échange Canada à l'extérieur de ce poste. |
| **Actions des Opérations RH** |
| Lettre d'offre : Lieu de travail = le lieu de travail duquel l'employé effectuera le travail |
| **Entrée des données** |
| Le lieu du poste dans PeopleSoft ne sera pas modifié. Utiliser la fonction Remplacer données poste pour l'entrée des données du nouveau titulaire lors de l'entrée du lieu de travail dans Données emploi. |
| **Action d'Entrée des données subséquente** |
| Le gestionnaire soumet une demande de Changement de lieu géographique dans le CSRH afin d'assurer que le lieu du poste correspond au lieu travail du nouveau titulaire uniquement si/lorsque le titulaire absent quitte le poste dans PeopleSoft ET qu'il n'y a pas d'autre titulaire déterminé qui demeure dans le lieu présent du poste. La date effective du changement de lieu sera la date à laquelle le titulaire absent a quitté le poste. Lorsque la demande de changement de lieu sera traitée, l'unité d'entrée des données mettra à jour le poste (en utilisant la fonction de données de poste) à la bonne date effective. Elle ne supprimera pas l'action de Remplacer initiale. |

**Nom. déterminée - surcharge de travail provisoire**

|  |
| --- |
| **Description longue** |
| Nomination pour une durée déterminée dans un poste déjà comblé par un titulaire substantif pour une période déterminée ou indéterminée :  - afin de rencontrer une hausse temporaire de travail |
| **Actions des Opérations RH** |
| Lettre d'offre : Lieu de travail = le lieu de travail duquel l'employé effectuera le travail |
| **Entrée des données** |
| Le lieu du poste dans PeopleSoft ne sera pas modifié. Utiliser la fonction Remplacer données poste pour l'entrée des données du nouveau titulaire lors de l'entrée du lieu de travail dans Données emploi |
| **Action d'Entrée des données subséquente** |
| Le gestionnaire soumet une demande de Changement de lieu géographique dans le CSRH afin d'assurer que le lieu du poste correspond au lieu de travail du nouveau titulaire uniquement si/lorsque le titulaire original quitte le poste dans PeopleSoft ET qu'il n'y a pas d'autre titulaire déterminé qui demeure dans le lieu présent du poste. La date effective du changement de lieu sera la date à laquelle le titulaire original a quitté le poste. Lorsque la demande de changement de lieu sera traitée, l'unité d'entrée des données mettra à jour le poste (en utilisant la fonction de données de poste) à la bonne date effective. Elle ne supprimera pas l'action de Remplacer initiale. |

**Titulaire a quitté ou quittera le poste sous peu**

|  |
| --- |
| **Description longue** |
| Nomination pour une durée indéterminée ou déterminée dans un poste déjà comblé par un titulaire substantif pour une période déterminée ou indéterminée, là où ce titulaire :   * prend sa retraite sou peu; * a accepté une offre d'emploi ailleurs; * a déjà quitté le poste mais PeopleSoft n'est pas à jour; * est employé pour une durée déterminée. |
| **Actions des Opérations RH** |
| Lettre d'offre : Lieu de travail = le nouveau lieu du poste |
| **Entrée des données** |
| Modifier le lieu du poste dans PeopleSoft en date de la date effective de la nomination. Utiliser le nouveau lieu de poste pour le lieu de travail du nouveau titulaire lors de l'entrée dans données emploi. |
| **Action d'Entrée des données subséquente** |
| L'unité d'entrée des données confirmera auprès du gestionnaire si le lieu de travail des autres titulaires occupant le poste change de lieu pour correspondre au nouvel emplacement du poste. Si oui, ils mettront à jour les informations dans données emploi. Si non, ils vont supprimer la ligne automatique de Gestion par poste, au besoin. |

**Nom. Indéter: titulaire en CNP prolongé, action entraine un droit de priorité**

|  |
| --- |
| **Description longue** |
| Nomination pour une durée indéterminée là où le titulaire substantif indéterminé est en congé non payé prolongé et cette nomination ou mutation entrainera un droit de priorité. (voir ci-haut pour une nomination déterminée) |
| **Actions des Opérations RH** |
| Lettre d'offre : Lieu de travail = le nouveau lieu du poste |
| **Entrée des données** |
| Modifier le lieu du poste dans PeopleSoft en date de la date effective de la nomination. Utiliser le nouveau lieu de poste pour le lieu de travail du nouveau titulaire lors de l'entrée dans données emploi. |
| **Action d'Entrée des données subséquente** |
| L'unité d'entrée des données vont supprimer la ligne automatique de Gestion par poste, au besoin du titulaire en congé prolongé. |

**Jumelage - en attendant la création d'un nouveau poste**

|  |
| --- |
| **Description longue** |
| Jumelage provisoire temporaire - Nomination pour une durée indéterminée ou déterminée dans un poste déjà comblé par un titulaire pour une durée indéterminée ou déterminée en attendant la création d'un nouveau poste là ou d'autres options de dotation temporaire (affectation, intérimaire) ne conviennent pas - demande de création a été soumise à la Classification. |
| **Actions des Opérations RH** |
| Lettre d'offre : Lieu de travail = le lieu de travail duquel l'employé effectuera le travail |
| **Entrée des données** |
| Le lieu du poste dans PeopleSoft ne sera pas modifié. Utiliser la fonction Remplacer données poste pour l'entrée des données du nouveau titulaire lors de l'entrée du lieu de travail dans Données emploi. |
| **Action d'Entrée des données subséquente** |
| S/O |

**Hotelling et télétravail**

## Hotelling

L’hotelling est un arrangement pour une période de temps définie (renouvelable à la discrétion du gestionnaire avec l’accord du gestionnaire responsable du lieu de travail alternatif) où :

* Un employé à statut d’emploi déterminé ou indéterminé travaille depuis un lieu du Gouvernement du Canada qui n’est pas son lieu de travail désigné, par exemple, un employé des Ressources humaines qui travaille à partir d'un Centre de Service Canada (p.eg., pour les raisons personnelles ou pour compléter un projet) OU ;
* Un employé accepte une emploi non substantif (c.-à-d., un intérimaire, une affectation, etc.) dans un poste avec un lieu de travail désigné qui n’est pas le lieu d’où l’employé travaillera (p.eg., l’employé effectuera les fonctions depuis sont lieu substantif qui n’est pas le même que le lieu officiel du poste).

Il est recommandé que l'entente de travailler à partir d'un lieu alternatif soit documentée (pas de format spécifique) et signée par toutes les parties (prendre note que dans les situations non-substantives, le lieu entendu est déjà dans la lettre d’offre/contrat). L'entente devrait être revue périodiquement pour déterminer la possibilité de renouvellement.

**Actions des Opérations RH**

Situations substantives (indéterminée et déterminée)

Cette entente n'est pas incluse dans la lettre d’offre et n’est pas saisie dans PeopleSoft. Consultez le [Document d’orientation sur la zone de sélection](http://dialogue/grp/WG6129107/InterpretationsStaffing/COE-FR%20Document%20d’orientation%20sur%20la%20zone%20de%20sélection%20-20181231-Final.docx) pour plus d’informations sur votre situation particulière. L'employé sera tenu de payer les impôts en lien avec le lieu du poste.

**Entrée de données**

Le lieu de travail n’est pas saisi dans PeopleSoft.

## Télétravail

Le télétravail est un régime flexible de travail pour une période de temps définie (renouvelable à la discrétion du gestionnaire) selon lequel un employé, dans le cadre d’une entente officielle conclue avec l'employeur, a l’autorisation d’effectuer une partie ou la totalité de ses tâches à l’extérieur du lieu de travail désigné\*. Le télétravail peut avoir lieu au domicile de l’employé ou dans tout autre lieu convenu dans une entente de télétravail.

**Actions des Opérations RH**

Une entente de télétravail ne fait pas partie de la lettre d'offre. Le lieu de travail sur la lettre d'offre sera le lieu du poste tel qu'indiqué dans PeopleSoft. L'employé sera tenu de payer les impôts en lien avec le lieu du poste.

**Entrée de données**

### Le lieu de travail qui sera saisi dans les Données emploi de l'employé sera le lieu du poste tel qu'indiqué dans PeopleSoft.

### Références

|  |
| --- |
| [Directive ministérielle sur le télétravail](http://iservice.prv/fra/teletravail/outils_et_ressources/directive_teletravail.shtml) |
| [Foire aux questions](http://iservice.prv/fra/teletravail/outils_et_ressources/faq.shtml) |

***Définition – Lieu de travail désigné***

Lieu de travail (c.‑à‑d. adresse professionnelle) où l’employé exécuterait ses tâches si aucune entente de télétravail (ou autre arrangement de lieu de travail alternatif) n’était établie.